






Ville de Niort

DOCUMENT DE PRESENTATION DE
L'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

DOCUMENT DE PRESENTATION DE L'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Conseil Municipal du 09/03/2009
AP et PB

SOMMAIRE

-  Les objectifs et obligations légales
-  Le contexte national et international marqué par l'incertitude
-  Les orientations de la politique municipale
-  Les implications budgétaires 2009

Objectifs et obligations légales

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'informer sur la situation financière de la collectivité.
- de présenter les actions qui sont menées dans les zones urbaines sensibles.

Le DOB répond aux obligations légales :

La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération – afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

 Un contexte international et national marqué par l'incertitude

Une crise financière et économique d'échelle internationale ...

... dont on ignore encore la profondeur et l'ampleur

- les effets sociaux et économiques locaux, bien que déjà significatifs, restent méconnus
- la nature systémique et la dimension écologique questionnent nos modes de consommation et de production.

Une crise, facteur de tension des ressources budgétaires, qui complique la prévision (baisse possible des recettes, droits de mutation et autres ; conditions et possibilités d'octroi de crédits difficiles à anticiper).

Une crise, facteur de fragilisation et de déstabilisation des situations locales, qui met les collectivités face à une responsabilité nouvelle : *élaborer un budget dont la pertinence s'évaluera à l'aune de ce contexte particulier de crise.*

Un contexte international et national marqué par l'incertitude (suite)

Un besoin d'action publique reconnu alors que le gouvernement organise le désengagement de l'Etat, se décharge sur les collectivités locales d'une partie de ses fonctions en même temps qu'il les contraint plus fortement. Comment ?

Par le contrat de stabilité 2009 qui stipule que les concours de l'État évolueront à terme au rythme de l'inflation, 2009 selon le Ministre du budget restant une année d'exception (2% en 2009, 1,74% en 2010, 1,71% en 2011, et 1,68% en 2012) ;

Par une modification du contenu de l'enveloppe normée (ensemble des dotations) qui intègre dorénavant le FCTVA ; FCTVA qui évoluant mécaniquement (+12,8%), devrait entraîner une baisse des autres dotations (les compensations d'exonérations fiscales) ;

Par la loi de finances et la loi de programmation des finances publiques 2009-2012 qui affichent un objectif de limitation de la dépense publique et, pour les collectivités locales, une réduction de leur endettement (croissance des dépenses inférieure aux recettes) ;

Par des déclarations inquiétantes et inabouties sur la fiscalité locale (annonce d'une suppression de la TP sans autre indication sur la fiscalité locale) et sur le devenir de l'organisation administrative du territoire (commission Balladur)

Un contexte international et national marqué par l'incertitude (suite)

Un plan de relance tardif, graduel au lieu d'être massif, économiquement insuffisant et socialement injuste dont deux volets CL peuvent concerner la ville de Niort

Les collectivités bénéficiaires du fonds de compensation pour la TVA, dont les dépenses réelles d'équipement 2009 seront supérieures à la moyenne de leurs dépenses d'équipement réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et inscrites tant au budget général qu'à tous les budgets annexes aux comptes 20, 21 et 23, peuvent bénéficier d'un remboursement dès 2009 du FCTVA sur leurs dépenses effectuées en 2008.

Une rallonge de 350 M€ accordée à l'ANRU pour financer les travaux engagés avant la fin 2009, ce qui pour Niort peut représenter une subvention supplémentaire d'investissement de l'ordre de 850 K€.

Autres mesures prises par le gouvernement et impactant le budget 2009

Une revalorisation des valeurs locatives foncières 2009 égale à :

+2,5% pour les propriétés bâties

+1,5% pour les propriétés non bâties

Les orientations de la politique municipale

Face à un gouvernement qui, en pleine crise économique et sociale, maintient son programme de réformes néo-libérales (retrait de l'État central et rétrécissement du champ de l'action publique dans son ensemble), organise une décentralisation de fait sans transfert de ressources, et génère une partie de son propre déficit (paquet fiscal et autres réductions d'impôts), les collectivités locales sont confrontées à une alternative simple :

- privilégier une politique de repli et d'attente qui, au plan budgétaire, se fixe pour principal objectif la conservation voir l'amélioration des équilibres antérieurs en renvoyant les populations à des logiques individuelles et privées de sortie de crise ;
- mobiliser pleinement le budget 2009 pour agir face à la crise, autant que possible à ces échelles, en soutenant l'activité et l'emploi et en répondant aux besoins croissants de solidarité des populations.

Les orientations de la politique municipale

**La ville de Niort fait le choix d'un projet de budget 2009 pour agir...
... agir de façon solidaire, face à la crise, avec et pour les populations**

o *Agir pour répondre aux préoccupations quotidiennes et de proximité des citoyens.*

- Un budget de fonctionnement volontariste qui permet de développer et d'étendre les services rendus aux populations
 - Agir auprès des populations exclues et des victimes de la crise en renforçant les moyens du CCAS
 - Agir dans les quartiers pour maintenir et développer le lien social en soutenant l'action des CSC et de l'ESN
 - Agir par la mise en œuvre d'une véritable politique culturelle
 - Agir avec les associations en aidant à la réalisation de leurs activités
 - Agir avec les conseils de quartier en leur confiant des moyens nouveaux de fonctionnement

Les orientations de la politique municipale (suite)

o ***Agir pour soutenir l'activité et l'emploi***

- Une section d'investissement ambitieuse qui met la transformation de l'aire urbaine et ses équipements au cœur de nouvelles solidarités dans la ville
 - Avec la perspective d'un centre-ville dynamique car étendu, ouvert et accessible à tous les niortais (piétonisation, modification du plan de circulation, aménagement haut et bas de brèche, OPAHRU, accessibilité)
 - Avec la poursuite et le renforcement des actions de la municipalité en faveur du logement social et de l'aménagement des espaces publics dans les quartiers
 - Avec un effort significatif pour entretenir et/ou mettre à niveau les bâtiments scolaires et municipaux afin d'améliorer le service public rendu aux populations
 - Avec la réalisation et la finalisation d'équipements nouveaux (en particulier sur la zone d'activité et de loisirs avenue de Limoges)

Les orientations de la politique municipale (suite)

o ***Agir pour un développement territorial durable***

- Une démarche réaffirmée et maintenue d'inscrire toutes ces politiques et nos pratiques d'acteur public dans la continuité du territoire niortais et dans les enjeux du développement durable
 - En donnant les moyens à la ville de se doter d'un Agenda 21
 - En tirant les enseignements du bilan carbone en cours
 - En activant les ressources patrimoniales dormantes de la ville par la restauration ou par la vente
 - En faisant de la communauté d'agglomération et du partenariat un outil d'émergence du territoire niortais et de développement durable

Les implications budgétaires

Un contexte budgétaire marqué par un « effet ciseaux » entre les dépenses et les recettes.

Au plan financier, la faiblesse des indexations des concours de l'Etat conjuguée à un contexte de crise conduit à un effet ciseaux entre dépenses et recettes qui s'amplifie régulièrement.

Pour 2009, on prévoit :

Côté recettes, une évolution inférieure à 3 % (à fiscalité constante)

- une dotation globale de fonctionnement (17% des ressources de gestion) qui progresse de 0,85%, soit +115K€
- une taxe additionnelle aux droits de mutation en baisse prévisionnelle de près de 300K€
- des compensations fiscales qui diminuent de 150K€

Côté dépenses, celles-ci évoluent de façon systématique et progresseraient d'au moins 7 % par rapport au budget voté en 2008. Il s'agit :

En M€	Montant	Écart par rapport au voté 2008	Écart en %
Dépenses de personnel	35,000	+ 2,150	6,5
Charges à caractère général	17,500	+ 1,800	11,4
Autres charges de gestion (contingents, subventions, ...)	17,325	+ 0,420	2,5
<i>Travaux en régie</i>	<i>1,200</i>	<i>-</i>	
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>0,500</i>	<i>+ 0,500</i>	
	69,175	4,870	7,6

Les implications budgétaires (suite)

Par ailleurs, la conjoncture économique et sociale difficile devrait mécaniquement accélérer le décalage entre les dépenses et les recettes.

La principale conséquence de cette situation est la baisse de l'épargne brute.

En investissement, la ville est engagée simultanément dans plusieurs grands chantiers dont le montant prévisionnel s'élèverait à 23,8 M€ auquel s'ajoute le montant des autres programmes à hauteur de 17,5 M€.

Confrontée à la baisse de l'épargne brute cela conduit à un recours à l'emprunt plus important qu'en 2008, et place Niort, dans la situation des nombreuses villes qui en 2009 sont poussées à revoir à la hausse leur fiscalité afin de conserver leur marge d'action budgétaire.